



Prescription trentenaire terrain

Par **Arianou**, le **26/02/2019** à **22:58**

Bonsoir, en voulant mettre à mon nom mes biens obtenus par héritage. un bien que j'entretiens depuis 40 ans et que mon grand père m'avait légué s'avère être encore au nom de mon arrière grand père mort depuis 1924 mon grand père et mon arrière grand père avaient omis ce terrain sûrement dans le partage je veux faire jouer le droit de prescription trentenaire et mon notaire me dit que cela n'est pas possible et qu'il faut que je recherche d'éventuel Héritier alors que sur un papier notarié de 1964 j'hérite de ce bout de terrain légué par mon grand père et là encore une fois le notaire me dit que c'est pas valable. Le notaire a raison ou je peux faire jouer la prescription merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **26/02/2019** à **23:33**

Bonjour

Ceci vous apportera une réponse, mais il faudrait connaître davantage votre dossier, ce terrain vous a-t-il été transmis par donation ou par testament ?

Et pour quelle raison juridique le notaire vous dit cela. ?

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/conditions-mise-uvre-prescription-acquisitive-16963.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/delai-conditions-application-prescription-acquisitive-16213.htm>